

# ASSEMBLÉE NATIONALE

25 mai 2026

---

VISANT À AMÉLIORER LES MOYENS D'ACTION DE L'AGENCE DE GESTION ET DE RECOUVREMENT DES AVOIRS SAISIS ET CONFISQUÉS ET À FACILITER L'EXERCICE DES MISSIONS D'EXPERT JUDICIAIRE - (N° 2349)

Adopté

N° CL59

## AMENDEMENT

présenté par  
M. Warsmann, rapporteur

-----

### ARTICLE 5 BIS A

À la deuxième phrase, substituer aux mots :

« a pas à »

les mots :

« est pas ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel